



Laurence DESFONDS-FARSON

Ajoutée au Maire

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux essentiels.

Le cycle budgétaire annuel comprend les étapes suivantes : Rapport d'Orientations Budgétaires, Budget Primitif, Décision(s) Modificative(s) et enfin le Compte Administratif.

Le Compte Administratif constitue le dernier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

La Ville de Bollène a déployé son activité 2023 au sein de 2 budgets :

1. le budget principal,
2. le budget annexe de l'assainissement des eaux usées,

Les sections de fonctionnement et d'exploitation et d'investissement structurent chaque budget. Alors que la section de fonctionnement/ exploitation gère notamment les services aux administrés, la section d'investissement porte sur la rénovation et la création d'équipements communaux.

1. RESULTAT GLOBAL CUMULE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BOLLENE : + 957 902.83 €

En € TTC	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Mouvements réels	19 631 489.24	21 359 758.13
Mouvements d'ordre	1 459 687.98	51 127.14
REPORT EXCEDENT 2022		2 784 485.53
TOTAL FONCTIONNEMENT	21 091 177.22	24 195 370.80
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	5 454 268.62	3 591 161.30
Mouvements d'ordre	99 442.14	1 508 002.98
REPORT RESULTAT 2022	1 669 716.30	
TOTAL INVESTISSEMENT	7 223 427.06	5 099 364.28
Restes à Réaliser d'investissement	1 155 671.16	1 133 443.19
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	29 470 275.44	30 428 178.27
RESULTAT CUMULE	957 902.83	

L'excédent global de clôture 2023 est positif (cumul des deux sections fonctionnement et investissement) est le résultat des efforts de gestion et de mutualisation des moyens importants entrepris par l'équipe municipale et les services municipaux pour faire face à l'inflation qui continue à croître depuis 2022. D'un point de vue national, les dépenses de fonctionnement ont progressé de **5.8%** pour les communes. Au regard de ce constat, la commune de Bollène a maintenu ses dépenses de fonctionnement.

L'année 2023 a été marquée notamment par :

-La mise en place de nouveaux services partagés au titre de la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité et la jeunesse avec l'animation par la commune de Bollène du Relais Petite enfance dans le cadre d'une convention d'entente intercommunale avec les communes membres.

-Une mutualisation des moyens humains et techniques qui continuent à évoluer pour garantir une meilleure coordination et cohésion entre les entités. Cette mutualisation est désormais effective pour :

- Les moyens humains au titre des services fonctionnels et techniques suivants : Direction générale des services, service commun de la commande publique et de l'entretien des locaux, mise à disposition d'agents au titre de l'entretien des écoles et de l'accueil jeunes.
- Les moyens matériels : locaux partagés par le Service Développement Economique de la CCRLP et de l'Office Communal du Commerce, locaux et moyens techniques des services techniques municipaux et intercommunaux, ainsi qu'au titre des Plans Communaux de Sauvegarde, convention de délégation de maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de travaux d'aménagement de PAV, mutualisation de moyens techniques dans le cadre de la captation des séances du conseil communautaire; locaux permettant d'accueillir le PIJ, l'accueil jeunes, la maison France service.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû de la dette contractée par la précédente municipalité se situe à 11 279 545.29 €, soit 809 € par habitant alors que la moyenne nationale est de 816 € par habitant.

Le capital remboursé sur l'exercice est de 1 607 074.68€

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 6 609 939.78€.

1.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT – Détail des mouvements réels

1.1.1. Les dépenses réelles : 19 631 489.24 € - 1 422€ par habitant / 1 213 € en moyenne nationale

Les dépenses se répartissent comme suit :

- **22% de charges à caractère général** (énergie, eau, contrats de maintenance, entretien des bâtiments, des espaces verts, acquisition des fournitures scolaires, animations festives et culturelles, ...), **soit 4 404 820.45 €**

Globalement la hausse du cout des matières premières, de l'énergie et des dépenses obligatoires continue à générer un impact important sur les dépenses à caractère général :

- La hausse du cout de l'énergie est évaluée à 14% pour l'année 2023.
- La poursuite de la politique d'entretien, de maintenance et de sécurisation des établissements recevant du public qu'ils soient administratifs, sportifs et culturels, et de l'ensemble du patrimoine communal fortement dégradé, couplé à un renforcement des mesures de nettoyage des locaux constituent le plus important poste de charges à caractère général de fonctionnement de la collectivité avec près de 2 000 000 €.
- Le secteur prioritaire de la petite enfance, l'éducation et la jeunesse a mobilisé plus de 380K€ sur ce chapitre et a permis l'augmentation du nombre de séjours vacances, des capacités d'accueils en accueils extra scolaires, le développement des études surveillées, et la mise en place d'activités sportives notamment l'escalade durant le temps scolaire
- Afin de renforcer l'attractivité de Bollène et satisfaire une demande croissante des Bollénois, les évènements traditionnels comme les jeudis en terrasse, la fête de la musique, le carnaval, la foire St martin et les Polymusicales ont été renforcés avec l'extension de la durée et la diversité de la programmation
A ces manifestations s'est ajoutée la mise en place de nouveaux évènements comme les Cours étoilées, le week-end de l'humour et le développement de la programmation de la salle de spectacle de la Cigalière.

- **60 % de charges de personnel, soit 11 624 998.73 €**, incluant le décret du 29 juin 2023 qui a confirmé la hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice pour les agents publics à compter du 1er juillet 2023 et dont le montant a été évalué à plus de 150k€ pour 2023

Dans le cadre de la finalisation de sa restructuration plusieurs postes ont été ouverts et pourvus en 2023 :

- le recrutement d'une ingénieure hydraulique au 1er mai 2023,
- le recrutement d'une directrice générale adjointe au 15 Mai 2023,
- le recrutement d'un responsable vie associative au 15 novembre 2023,
- le recrutement d'un responsable service Enfance- jeunesse au 1er février 2023
- le recrutement d'une directrice des Finances au 11 décembre 2023,
- le renfort de cadre intermédiaire pour le service Enfance jeunesse,
- le recrutement d'un chargé de mission PVD, d'un manager de centre-ville et d'un chargé d'accueil à l'office du commerce.
- Des services ont été mutualisés avec la CCRLP notamment le service commande publique et le service entretien des locaux.
- 07 agents ont fait valoir leur droit à la retraite

-Une augmentation de 32% pour le personnel extérieur au service en lien avec la convention passée avec l'association « Le pied à l'Etrier », le renfort du service enfance et jeunesse ainsi que le service technique pour l'entretien des berges du Lez passe par le biais de cette association d'insertion, mais aussi les recrutements de vacataires pour assurer le service d'études surveillées.

- **11% de charges de gestion courante, soit 2 212 582.78 €, comprenant les participations obligatoires auprès d'organismes intervenant sur le territoire :** L'année 2023 est principalement caractérisée sur ce chapitre par le versement de la subvention annuelle de fonctionnement au budget du CCAS portée à 802 K€ en 2023 dont 441k€ pour la résidence DAUDET. (+ 361 000€ par rapport à 2022)
Une augmentation de la contribution annuelle au SDIS de plus de 15 000€ est également constatée (618 k€)
Ce poste contient les participations financières de la Ville au fonctionnement des structures externes notamment les associations.
- **2 % de charges financières visant à rembourser les intérêts de la dette, soit 331 487.08 €**
- **1 % de charges exceptionnelles, soit 220 730.70€** incluant les subventions aux projets spécifiques des associations animant le territoire et des quartiers prioritaires
- **Enfin 4% de provisions pour litiges et contentieux, soit 93 589.33€** (dotations pour provisions pour dépréciation des actifs circulants) la provision est constituée auprès du Trésor public qui en calcule le montant.

1.1.2. Les recettes réelles : 21 359 758.13€ - 1 548 € par habitant / 1 357 € en moyenne nationale

Les recettes se répartissent comme suit :

- **0.34% des atténuations de charges, soit 74 943.95 €** portant remboursement sur le personnel : contrats aidés, indemnités journalières,
- **4 % de produits des services, soit 853 448.54 €** comprenant les participations des usagers aux services de l'enfance jeunesse, de la culture, la mutualisation des agents avec la CCRLP, les droits de stationnement, ...
- **77 % de fiscalité, soit 16 537 439.77 €** comprenant notamment les impôts directs, l'Attribution de Compensation reversée par la CCRLP, la taxe sur les droits de mutation, la taxe sur les pylônes électriques, les redevances d'occupation du domaine public
- **16 % de dotations et participations externes soit 3 476 572.49€** comprenant notamment la Dotation de Solidarité Urbaine de l'Etat, la participation de la CAF, les compensations de l'Etat pour exonération de fiscalité
- **1 % de produits de gestion courante, soit 123 785.19 €**, comprenant notamment les locations immobilières
- **0.39% de produits financiers principalement** les participations versées par la Compagnie Nationale du Rhône pour un montant de **21 538.85 €**,
- **1.27% de produits exceptionnels** provenant d'un jugement favorable sur contentieux, de remboursements de sinistre et de l'application de pénalités pour dépôts sauvages, pour un montant total de **272 029.34 €**.

1.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels

1.2.1. Les dépenses réelles : 5 454 268.62 €

Les dépenses se répartissent comme suit

- **71 % d'équipement soit 3 847 193.94€ et ont consisté en la réalisation des projets suivants :**

Les principales opérations qui ont été réalisées sur l'exercice 2023 sont les suivantes :

- Les travaux de voiries et signalisations pour un montant de 835 654.26 (dont 22 903€ de matériel de traçage de signalisation)
 - Les travaux relatifs à la DECI (Défense Extérieure contre l'incendie) et l'extension et enfouissements de réseaux (éclairage public, électriques, télécom) pour un montant de 388 147€ (dont 80 624€ inscrit en RAR 2023)
 - Les travaux de l'église ST Martin qui ont permis sa réouverture le 19 décembre dernier pour un montant de 648 933€ dont 36 060 inscrits en RAR 2023.
 - Les travaux de réhabilitation du site de Barry pour un montant de 503 032€
 - Les acquisitions foncières pour un montant de 385 231€ dont l'acquisition de commerces vacants en centre ancien, la régularisation d'acquisition engagées par la précédente municipalité mais non finalisées et d'emplacements réservés.
- La précédente municipalité avait fait le choix de céder une partie des équipements sportifs et de loisirs (St Ferréol, stade Bollene Ecluse, Vassieux en Vercors) et de construire de nouveaux équipements (cigalière salle omnisport, piste BMX) au détriment de ceux existants pourtant largement utilisés et appréciés par les Bollénois.
- Aussi Les équipements sportifs et de loisirs communaux ayant souffert d'un manque d'entretien durant les deux derniers

mandats ont nécessité, en 2023 d'importants travaux de rénovation que ce soient au titre de reprise de toitures ou de structures, ou encore de mises aux normes de sécurité, électrique et PMR.

Dans le cadre de l'engagement pluriannuel de rénovation des bâtiments et équipements communaux ce sont plus de 860 000€ qui ont été investis par la commune de BOLLENE en 2023 dans nos équipements culturels, sportifs, éducatifs et de loisirs :

- Dans les locaux destinés à accueillir les enfants et jeunes bollénois :
 - Dans les écoles et l'accueil jeunes ce sont plus de 350 K€ qui ont été investis dans les bâtiments communaux par la Communauté de Communes
 - La commune a également investi plus de 35 K€ dans le mobilier destiné aux structures scolaires et extra scolaires
 - A St Ferréol l'ensemble des toitures ont été refaites et des toiles d'ombrages mises en place pour un montant de plus de 350 K€ dont 260 K€ financés par la commune de BOLLENE, des plantations ont également été effectuées pour compenser la suppression du parc ombragé détruit selon la volonté de la précédente municipalité.
 - A la crèche nouvellement créée et présentant de nombreuses non-conformités, après la repise des extérieurs en 2022 et de la salle d'eau non conforme au public accueilli, ce sont encore plus de 22 K€ qui ont dû être affectés pour finaliser la climatisation du bâtiment et installer une alarme intrusion non prévus à la conception du bâtiment. Enfin plus de 10 K€ de mobilier et équipements sont venus compléter l'équipement.
- Pour les équipements sportifs ce sont :
 - 81K€ qui ont été engagés sur le gymnase ELUARD dans le cadre de l'extension et la rénovation thermique du bâtiment
 - 115 K€ ont été mobilisés dans le cadre de travaux pour les stades de la ville et les courts de tennis mais aussi sur les travaux de reprise électrique de la piste BMX. (Piste BMX et Anneau cycliste qui en l'état ne permettent pas une utilisation optimale du site).
 - Enfin 20 K€ de matériels et équipements sportifs sont venus compléter les installations (tatamis, filets, défibrillateurs, etc...)
- Dans le cadre de la mise en accessibilité et en sécurité, mais aussi de reprise des installations de chauffage et/ou de climatisation des équipements sportifs, culturels et de loisirs ainsi que les maisons de quartier, ce sont près de 200 K€ qui ont été mobilisés dont près de 25 K€ pour reprendre les installations de climatisation, de désenfumage et accès PMR de la Cigalière.
- En ce qui concerne les équipements culturels municipaux :
 - 28 K€ de mobilier, équipements et instruments ont été engagés pour la bibliothèque et l'école de musique « Conservatoire André ARMAND »
 - Après la réfection des toitures en 2022, l'espace Ripert fait peau neuve avec en 2023 la rénovation de sa façade pour 27 K€, avant la finalisation des travaux de mise en accessibilité et mise aux normes électriques prévues en 2024
 - Matériels et équipements nécessaires à la mise en œuvre des festivités ont été acquis pour près de 60 K€
- Les nécessaires travaux d'extension de cimetière et de reprises de concessions dont l'absence de gestion prévisionnelle a conduit les bollénois à ne plus pouvoir bénéficier de concession par anticipation, travaux réalisés en 2023 pour un montant de 224 738€ (dont 3248€ d'études et 44 062€ inscrits en RAR 2023)
- Concernant la propreté et la salubrité publique : un sanitaire automatique a été installé sur la place du 18 juin pour un montant de 58 K€ et des équipements nécessaires à l'entretien des espaces publics ont été acquis pour un montant de près de 25 K€.

- Concernant la sécurité, le service de police municipale s'est vu doté de véhicules, matériels de vidéo-surveillance et équipements de protection pour un montant de 120 K€.
- Les subventions d'équipements versées pour un montant de 33 466.46€ dans le cadre de l'opération Façades ou de l'OPAH
- Les études réalisées dans le cadre des travaux en cours et à venir tels que l'extension des cimetières, la réhabilitation du gymnase ASTAUD et des vestiaires du stade MOUNIER, du rez de chaussée de l'hôtel de ville afin de permettre la mise en œuvre du guichet unique, l'aménagement du bois de la roquette, les études hydrauliques, Les études réalisés dans le cadre de PVD au titre de la politique du commerce ou encore de la mise en œuvre du dispositif d'OPAH pour un montant de 89 740€. (Dont 32 039.54€ pour ASTAUD et vestiaires et 3248€ pour le cimetière la croisière)
- Les travaux réalisés sur le canal de Pierrelatte pour un montant de 31 196€
- La rénovation du patrimoine et la numérisation des archives pour un montant de 28 426€
- Les acquisitions de mobilier pour un montant de 8900€

➤ **29% de remboursement du capital des emprunts contractés par l'ancienne municipalité, soit 1 607 074.68€**

1.2.2. Les recettes réelles : 3 591 361.30 €

Les recettes se répartissent comme suit :

- **82 % de dotation et réserves, soit 2 943 678.06 €**, dont la couverture du besoin de financement 2023 (2 301 697.24 €) et le Fonds de Compensation de la TVA (412 818 €), la taxe d'aménagement collectée sur les nouvelles constructions (229 162.27 €)
- **18% de subventions perçues, soit 647 684 €** émanant principalement de subventions reçues des partenaires financiers (Etat, Département , Région, Fondation du patrimoine) et du produit des amendes de police (86 569 €)

RESULTAT GLOBAL CUMULE 2023 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT : + 1 219 154.49€

En € TTC	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION		
Mouvements réels	298 675.13	971 905.54
Mouvements d'ordre	657 608,00	134 445.59
REPORT EXCEDENT 2022		740 063.43
TOTAL EXPLOITATION	956 283.13	1 846 414.56
INVESTISSEMENT		
Mouvements réels	343 899.47	11 250.00
Mouvements d'ordre	134 445,59	657 608.00
REPORT EXCEDENT 2022		387 371.54
TOTAL INVESTISSEMENT	478 345.06	1 056 229.54
Restes à Réaliser d'investissement	248 861.42	
TOTAL AVEC RESTES A REALISER	1 683 489.61	2 902 644.10

Ce budget porte sur les dépenses et recettes de l'assainissement des eaux usées.

La mission fait l'objet d'une délégation de service public auprès de la société SUEZ.

Au 31 décembre 2023, le capital restant de la dette sur le budget annexe de l'assainissement est de 1 449 920 €.

Les mouvements d'ordre s'équilibrent en recettes et en dépenses et concourent principalement au financement de l'investissement par l'exploitation, au travers des amortissements.

2.1. SECTION D'EXPLOITATION – Détail des mouvements réels

Les dépenses réelles d'exploitation : 298 675.13 €

- . **33% de charges de personnel, soit 100 000 €** mutualisées avec les services de la Ville
- . **48% de charges à caractère général, soit 142 977.65 €**, dont 56 655 € versés à la société SUEZ, délégataire de service public, au titre de la performance épuratoire, conformément au contrat
- . **19 % d'intérêts de la dette, soit 55 476.82 €**
- . **Des provisions pour créances litigieuses, pour un montant de 220.66 €**

Les recettes réelles d'exploitation : 971 905.54 €

- 1.7%** de Participation au déversement d'eaux usées par la commune de Mondragon pour **16 500.00€**
- 60%** de Redevance assainissement collectif pour **582 000.00€**
- 17.5%** de Participation forfaitaire à l'assainissement collectif pour **170 000.00€**
- 15%** de Contribution de la ville pour le réseau d'eaux pluviales pour **150 000.00€**
- 5.8%** de subvention de **45 000.00€** dans le cadre de l'aide à la performance épuratoire des systèmes d'assainissement collectif.

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT – Détail des mouvements réels et ordre

Les dépenses d'investissement : 478 345.06€

- . **Les dépenses réelles composées de 45% de dépenses d'équipement, soit 215 022.91 €** relatifs aux travaux sur les réseaux d'eaux usées et **27 % de remboursement d'emprunt, soit 128 876.56€**
- Les opérations d'ordre d'amortissement des subvention perçues pour un montant de 134 445,59€**

Les recettes d'investissement : 1 056 229.54 €

- 63% d'excédent de fonctionnement 2022 transféré à l'investissement, soit 657 608 €**, visant à couvrir le besoin de financement de l'investissement et
- 37% de reprise d'excédent d'investissement de 2022.**

Recu en Préfecture le : 15/04/2024
Affiché le :
Notifié le :
Exécutoire le :